

**Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2022
N° 20220033**

L'an deux mille vingt et deux, le dix-sept octobre le comité syndical du Comité des âges du pays trithois s'est réuni, Sous la présidence de Madame Isabelle CHOAIN, présidente au Comité des âges à Aulnoy lez valenciennes.

Date de la convocation :	11/10/2022
Membres en exercice :	32
Présents :	21+1 pouvoir
UNANIMITÉ	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :20220033 Prime de revalorisation à certains personnels relevant de la fonction publique territoriale

Titulaires présents : ANDRÉ Liliane et DUEZ Marie José « Artres », DUSART Julien et Habiba BENNOUI « Aulnoy lez valenciennes », HOUREZ Dominique et KERN Claudine « Hérin », RAMEZ Damien et DESROUSSEAUX Chantal « Maing », HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », SEREUSE Elisabeth « Petite Forêt », CHOAIN Isabelle et HAVEZ Christine « Prouvy », MAITTE Sarah et MANGENOT Cédric « Quérénaing », RAOUT Michel « Rouvignies », BOHERE Raymonde et PREVOST Martine « Thiant », SAVARY Dominique « Trith saint Léger », BISIAUX Christian et GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

Suppléants présents : DOYEN Jean Claude « Rouvignies »

Titulaire absents – excusés : BRUNET Joël et PAMART Jean Baptiste « Famars », DAVID Chantal et JOURNET Karl « Haulchin », BLONDIAUX Eric et HEBERT Christelle « La Sentinelle », GOURDIN Alison « Monchaux sur Ecaillon », DELCROIX JOLY Véronique « Petite Forêt », POTIER Sylvia et TRIFI Patrick « Raismes », MAJDALANI Abboud « Rouvignies », YAHIAOUI Malika pouvoir donné à SAVARY Dominique « Trith Saint Léger »,

Secrétaire de séance : BOHERE Raymonde

Madame la Présidente RAPPELLE à l'assemblée 2022, relatif au versement d'une prime de revalorisation à certains personnels relevant de la fonction publique territoriale.

Madame la Présidente RAPPELLE que ce décret permet de verser aux agents qui n'ont pas encore bénéficié du Ségur, une prime de revalorisation dont le montant est équivalent au complément de traitement instauré par le décret n°2020-1152 du 19/09/2020 relatif au versement d'un CTI à certains agents publics.

Madame la Présidente EXPLIQUE à l'assemblée qu'à ce jour, nous n'avons toujours pas reçu la convention du Département du Nord, pour le financement de cette prime.

Madame la Présidente DEMANDE à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention du Département du Nord et de l'autoriser à verser la prime de revalorisation aux agents qui n'ont pas encore bénéficié du Ségur au sein du Comité des âges dès réception.

Le Comité syndical

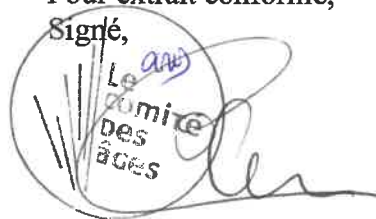
Vu l'exposé de Madame la Présidente

Après en avoir délibéré

AUTORISE Madame la présidente à signer la convention du Département du Nord pour l'octroi d'une prime de revalorisation.

AUTORISE Madame la Présidente à verser la prime de revalorisation aux agents pouvant en bénéficier.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,



Le Comité
des
âges

Délibération télétransmise
en Sous-Préfecture de Valenciennes
le :